

AR PREFECTURE

006-210600110-20210330-05-DE
Reçu le 07/04/2021



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 05 – BUDGET COMMERCIAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE
« COMMERCIAL » DE L'EXERCICE 2021

Séance Publique Ordinaire du 30 MARS 2021
A 19 heures dans la salle André Compan
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, M. Douglas MARTIN.

PROCURATIONS : Mme Martine OLLIVIER à M. Guy PUJALTE, Mme Sophie REID à Mme Arzu-Marie PANIZZI, Mme Jacqueline POTFER à Mme Marie-Anne SYLVESTRE.

QUORUM : 14

PRESENTS : 24

VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 24 mars 2021

AR PREFECTURE

006-210600110-20210330-05-DE
Reçu le 07/04/2021

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021



V – BUDGET COMMERCIAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE
« COMMERCIAL » DE L'EXERCICE 2021

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission des finances du 23 mars 2021,
Vu le projet de budget primitif annexe « commercial » pour l'exercice 2021 annexé,

Suite aux orientations budgétaires qui ont été débattues au cours de la séance du conseil municipal du 16 mars 2021, il appartient aujourd'hui à la présente Assemblée d'approuver, dans le respect des dispositions du code général des collectivités territoriales, le budget primitif annexe « commercial » de l'exercice 2021.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires, à savoir annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Après examen du projet de budget primitif annexe « commercial » de l'exercice 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

PAR 23 VOIX POUR

ET 4 ABSTENTIONS (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN)

- ARRETE ET VOTE les sections de fonctionnement et d'investissement comme indiquées ci-après :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	233 000, 00 €	233 000, 00 €
INVESTISSEMENT	750 000,00 €	750 000,00 €
TOTAL	983 000,00 €	983 000,00 €

AR PREFECTURE

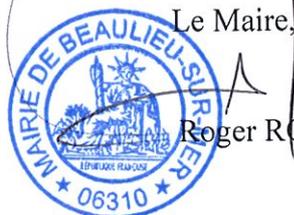
006-210600110-20210330-05-DE
Reçu le 07/04/2021



- ADOPTE le budget primitif annexe « commercial » de l'exercice 2021 de la Ville de Beaulieu-sur-Mer, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement ;
- DONNE à Monsieur le Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Roger ROUX

AR PREFECTURE

006-210600110-20210330-05-DE
Reçu le 07/04/2021

